



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Aix-en-Provence, le lundi 22 mars 2021,

Bureau des Examens de l'Enseignement
Supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Osmin LAMORERE
DCG / DSCG
04 42 91 72 05
osmin.lamorere@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Le Recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des Universités

à

Monsieur le Vice-Recteur de Polynésie Française,
Monsieur le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie.

Monsieur Georges Merle IA IPR,
Mesdames Messieurs les Coordonnateurs,
Mesdames Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames Messieurs les Enseignants.

Objet : Circulaire académique d'organisation du DCG session 2021
Références : - décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'exercice comptable, modifié par le décret n°2018-1360 du 28 décembre 2018.
- arrêté du 16 décembre 2020 publié au BOEN n°1 du 7 janvier 2021 relatifs au calendrier des inscriptions et des épreuves du DCG et DSCG de la session 2021.
- note nationale d'organisation du diplôme de comptabilité et de gestion – session 2021 - du SIEC en date du 12 février 2021.

La présente circulaire a pour objet de préciser l'organisation académique du **DCG de la session 2021** pour l'académie d'Aix-Marseille et les pays rattachés, Algérie et Tunisie.

A compter de cette session 2021, les académies de Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie deviennent autonomes dans la gestion de leurs candidats au DCG, seules les corrections seront gérées par notre académie.

Effectifs des candidats inscrits

Aix-Marseille : **1139** candidats
dont Tunisie : **8** candidats
dont Algérie : **12** candidats

Envoi des convocations

Les convocations sont déposées directement dans l'espace personnel Cyclades des candidats au plus tard un mois avant le début des épreuves soit le 30 avril 2021.

Organisation pour les candidats d'Aix-Marseille, de Tunisie et d'Algérie

Tous les candidats d'Aix-Marseille, de Tunisie, d'Algérie, ne bénéficiant pas d'aménagement d'épreuves, composeront à la **Faculté de Médecine Nord 51, boulevard Pierre Dramard, 13015 Marseille et au LGT agricole Aix-Valabre, Chemin du Moulin du Fort, 13120 Gardanne**

Les candidats d'Aix-Marseille, de Tunisie, d'Algérie bénéficiant d'aménagement composeront au **LT Marie Curie 16, boulevard Jeanne d'Arc, 13005 Marseille** de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h20.

Calendrier des épreuves écrites

| | | | | |
|--------------|--|------|------------------|-----------------|
| UE 1 | Fondamentaux du droit | 293* | Mardi 25 mai | de 9h30 à 12h30 |
| UE 7 | Management | 362 | Mardi 25 mai | de 14h à 18h |
| UE 12 | Anglais des affaires | 320 | Mercredi 26 mai | de 9h30 à 12h30 |
| UE 11 | Contrôle de gestion | 371 | Mercredi 26 mai | de 14h à 18h |
| UE 9 | Comptabilité | 346 | Vendredi 28 mai | de 9h30 à 12h30 |
| UE 6 | Finance d'entreprise | 395 | Vendredi 28 mai | de 14h à 17h |
| UE 2 | Droit des sociétés et des groupements d'affaires | 489 | Lundi 31 mai | de 9h30 à 12h30 |
| UE 8 | Système d'information de gestion | 230 | Lundi 31 mai | de 14h à 18h |
| UE 10 | Comptabilité approfondie | 469 | Mardi 1er juin | de 9h30 à 12h30 |
| UE 3 | Droit social | 440 | Mardi 1er juin | de 14h à 17h |
| UE 4 | Droit fiscal | 501 | Mercredi 2 juin | de 9h30 à 12h30 |
| UE 5 | Économie contemporaine | 226 | Mercredi 2 juin | de 14h à 18h |
| UE 14 | Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien) | 107 | Jeudi 03 juin | de 9h30 à 12h30 |
| UE 13 | Communication professionnelle (soutenance orale) | 126 | du 07 au 11 juin | de 9h à 16h30 |

*Candidats inscrits

Documents et instruments autorisés lors des épreuves écrites

Les calculatrices ne sont utilisables que si l'autorisation est mentionnée sur le sujet.

La circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'applique, depuis la session 2020, pour les diplômes comptables.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves. Les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées, ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

La liste des comptes du **plan comptable général** n'est utilisable que si l'autorisation est mentionnée sur le sujet. Chaque candidat doit apporter une liste des comptes du plan comptable à jour, et qui ne devra comporter aucun élément manuscrit (commentaires ou traces écrites).

Numérisation des copies

L'opération de numérisation des copies sur Viatique se fera dès le lendemain des épreuves au Rectorat d'Aix-en-Provence, elle débutera dès le mercredi 26 mai 2021 pour se poursuivre jusqu'au lundi 07 juin 2021.

Correction des épreuves écrites

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction en binôme avec une note harmonisée sur 20 (arrondie au quart de point supérieur).

La correction se déroulera en dématérialisée sur Viatique du mercredi 09 juin au mercredi 30 juin 2021, la société Exatech fournira à chaque correcteur un identifiant et un mot de passe via leur adresse courriel académique quelques jours avant l'ouverture des corrections.

Une réunion d'entente de chaque commission d'UE se tiendra avant le début des corrections en visioconférence, date à définir selon chaque Président de commission.

Un bilan d'harmonisation des notes avec les barèmes et corrigés disponibles sur Viatique en présence des Présidents de commission et de Monsieur Georges MERLE IA IPR aura lieu en visioconférence le mercredi 30 juin 2021 de 10h à 12h.

Les notes devront impérativement être saisies et verrouillées sur Viatique par les professeurs correcteurs au plus tard le mercredi 30 juin 2021 au soir.

A l'issue des corrections, les coordonnateurs de chaque épreuve renseigneront les rapports de commission qui devront être transmis à la DIEC au plus tard le vendredi 02 juillet 2021.

La DIEC transmettra ces rapports de commission au SIEC le lundi 05 juillet 2021.

L'épreuve orale UE13

Avec **126 candidats**, l'épreuve orale UE13 se déroulera du lundi 07 juin au vendredi 11 juin 2021 au Lycée Marie Curie, 16 boulevard Jeanne d'Arc, 13005 Marseille.

Exceptionnellement cette session, le dépôt des rapports de stage et attestations d'activité par les candidats est possible sur leur espace personnel Cyclades au plus tard le vendredi 26 mars 2021 à 23h59.

Les enseignants comme les experts comptables récupéreront les dossiers complets sur Cyclades à l'aide d'identifiants fournis après répartition par la DIEC.

Une réunion d'entente des membres du jury se fera en amont des interrogations mais aussi chaque matin à 8h15 avant audition des candidats.

Passage des candidats : 3 candidats le matin : de 9h à 12h

3 candidats l'après-midi : de 13h30 à 16h30

Organisation pour les candidats des académies de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie

Effectifs d'inscrits

Nouvelle-Calédonie : **74 candidats**

Polynésie Française : **88 candidats**

Les épreuves écrites

Les territoires ultra-marins sont désormais autonomes, leurs candidats composeront sur le lieu de résidence aux mêmes dates que la métropole avec un calendrier horaire imposé prenant en compte le décalage.

L'épreuve orale UE13

Les vice-rectorats de Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie organisent eux-mêmes leurs épreuves orales avec l'appui des ressources locales.

ORGANISATION DE LA VAE

5 candidats sont inscrits à la VAE session 2021

Les entretiens se dérouleront (*date en attente*) au Lycée Marie Curie, 16 boulevard Jeanne d'Arc, 13005 Marseille.

INFORMATION DSCG 2021

Les fiches d'agrément (notices) des mémoires de l'UE7 sont à envoyer par les candidats au plus tard le mercredi 14 avril uniquement sur l'adresse examens.comptables@ac-aix-marseille.fr

Les professeurs auront jusqu'au 30 avril 2021 pour la première lecture.

Les candidats dont la notice est à représenter pourront le faire jusqu'au 14 mai 2021.

Enfin, les professeurs procéderont à la seconde lecture jusqu'au 28 mai 2021.

Je vous remercie vivement de votre implication dans le bon déroulement de cette session d'examen.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours

Joël PACHECO